# JOURNAL OFFICIE

de la

### REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

paraissant le jeudi de chaque semaine

<del>-</del>		
ABOHNEMENTS	6 MOIS	UN AN
Côte d'Ivoire, France et pays francophones : voie ordinaire voie officerne Etranger : voie ordinaire	1.900 3.200 2.300 5.300	3.500 6.000 4.000 10.309
•		

#### ABONNEMENTS ET INSERTIONS

Les abonnements et insertions zeront adressés au Service des Journaux officiels de la République de Côte d'Ivoire, B. P. 1 362, Abidjan,

Toute demande de changement d'adresse devra être accompagnée de la somme de 30 francs.

Les abonnements et les annonces sont payables d'avance au Service des Journaux afficiels de la République de Côte d'ivoire C.C.P. 115-42 Abidjan.

#### ANNONCES ET AVIS

DECEMBRE

La ligne	95 france
(II n'est jamais compté moins de pour les annonces).	950 franci
Chaque annonce répétée	Moltlé pris

Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du « J. O. ».

#### SOMMAIRE

#### PARTIE OFFICIELLE

#### 1969 ACTES DU GOUVERNEMENT

8 déc. . . . Loi n° 69-511 portant loi rectificative de Finances à la loi n° 68-612 du 31 décembre 1968. 1833

#### PARTIE OFFICIELLE

#### 1969 ACTES DU GOUVERNEMENT

Loi nº 69-511 du 8 décembre 1969, portant loi rectificative de Finances à la loi nº 68-612 du 31 décembre 1968.

L'Assemblée nationale a adopté,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUELIQUE PROMULGUE LA 1.01 DONT LA TENEUR SUIT :

#### TITRE PREMIER

#### DISPOSITIONS RELATIVES A L'EQUILIBRE FINANCIER

suivant détail figurant à l'annexe I de la présente loi, en augmentation sur les prévisions initiales de .................... 3.590.000.000

Titre III. — Moyens de services .... 18.700.000 suivant détail donné par l'annexe II de la présente loi.

Au titre II. — Pouvoirs publics, à concurrence de . . 100.000.000

Au titre III. — Moyens des services à concurrence de . . 285.200.000

Au titre IV. — Dépenses communes de personnel et d'entretien, à

concurrence de .. 2.341.662.000

ventions, à concurrence de ...... 1.345.838.000

Au titre V. - Transferts et inter-

Art. 4. — L'article 8 de la loi n° 68-612 du 31 décembre 1968 est annulé et remplacé par le texte suivant :

« Pour l'année 1969, les recouvrements afférents aux produits d'impôts sur les exercices antérieurs sont affectés à concurrence de deux milliards à l'apurement du passif et du compte « Découvert du Budget général de fonctionnement ». Les dotations correspondantes font l'objet d'inscriptions aux chapitres appropriés. »

Art. 5. — L'article 9 de la loi nº 68-612 du 31 décembre 1968 est modifié comme suit :

«Le plafond des avals consentis par l'Etat et prévu à l'article 53 de la loi du 31 décembre 1959, organisant les finances publiques, est fixé pour l'année 1969, à quinze milliards de francs ».

#### TITRE II

#### DISPOSITIONS RELATIVES AUX BUDGETS ANNEXES

Art. 6. — Le budget annexe du Port d'Abidjan est remanié ainsi que figurant à l'annexe IV de la présente loi.

Art. 7. - Le budget annexe des Postes et Télécommunications est remanié ainsi que figurant à l'annexe V de la présente loi.

Art. 8. — La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat et publiée au Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 8 décembre 1969,

Félix HOUPHOUET-BOIGNY.

36,600

35.450

#### ANNEXE I. - RECETTES

(En milliers de francs) Prévisions Prévisions + value Nomenclature des recettes initiales rectifiées - value TITRE PREMIER. -- RECETTES FISCALES ET DOMANIALES alta . Section I. - Impôts directs. 1.01. Chap. 00-01. — Impôts proportionnels et progressifs sur le revenu. 3,150 3.150 Art, 01. — Impôts sur les bénéfices ..... 700 750 50 Art. 02. — Impôts sur les traitements et salaires ..... 720 820 100 Art. 03. — Contribution patronale ..... 2.000 2.400 Art. 04. — Impôt général sur le revenu ...... 400 P.M. 1.690 + 1.690 Art. 05. — Exercices 1965 à 1968 ..... + 2,240 Total du chapitre 00-01 ..... 8.810 6.570 Chap. 00-02. — Impôts fonciers. Art. 01. — Contribution foncière sur propriété bâtie ..... 600 365 235 Art. 02. — Contribution foncière sur propriété non bâtie ..... 80 35 45 Art. 03. — Surtaxe foncière ..... 80 50 30 Art. 04. — Taxe sur les biens de mainmorte ..... 40 90 50 101 P.M. 101 Art. 05. — Exercices 1965 à 1968 ...... Art. 06. - Exercices 1965 à 1968 (mainmorte) ..... P.M. 19 19 Total du chapitre 00-02 ..... 800 660 140 Chap. 00-03. - Patentes et licences. 760 760 Art. 01. — Patentes ..... 40 40 Art. 02. — Licences ..... P.M. 190 190 Art. 03. — Exercices 1965 à 1968 ..... 800 990 190 Total du chapitre 00-03 ..... P.M. P.M. Chap. 00-04. — Impôts directs - Exercices 1964 et antérieurs ...... 8.170 2.290 10.460 Total de la section I Section II. — Impôts indirects. Chap. 00-05. - Droits et taxes à l'importation. 700 900 200 Art. 01. — Droits de Douane ..... Art. 02. — Droits fiscaux d'entrée ..... 14.000 14.000 P.M. P.M. Art. 03. - Exercices 1968 et antérieurs ..... Total du chapitre 00-05 ..... 14.700 14.900 200 Chap. 00-06. - Taxe à la valeur ajoutée et sur prestations de service. 7.000 7.000 Art. 01. — T.V.A. pergue à l'importation ..... 250 Art. 02. — T.V.A. régime intérieur ..... 2.380 2.630 1.570 1.570 Art. 03. — T.P.S. ..... P.M. P.M. Art. 04. — Exercices 1968 et antérieurs (T.V.A. importation) ..... Art. 05. — Exercices 1968 et antérieurs (T.V.A. intérieure et T.P.S.) ...... P.M. P.M. 10.950 250 Total du chapitre 00-06 ..... 11,200 Chap. 00-07. — Droit unique de sortie. 9.800 10.500 700 Art. 01. — Droit unique de sortie ..... Art. 02. — Exercices 1968 et antérieurs ..... P.M. P.M. + 1.150

Total de la section II .....

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		<del></del>	liers de francs)
Nomenclature des recettes	Prévisions initiales	Prévisions rectifiées	+ value ou — value
Section III. — Droits d'enregistrement et timbre.			
Chap. 00-08. — Droits d'enregistrement et timbre.	480	480	
Art. 01. — Droits d'enregistrement	320	320	<u> </u>
Art. 02. — Droits de timore	350	350	_
Art. 04. — I.R.V.M.	50	50	_
Total de la section III	1.200	1.200	
Section IV. — Revenus du domaine.		-	
Chap. 00-09. — Revenus du domaine	850	350	<del></del>
Total du titre I	45.170	48.610	+ 8.440
TITRE II. — RECETTES DES SERVICES			
Section V. — Recettes des services.			l
Chap. 00-10. — Recettes des services.	T) 14		l .
Art. 01. — Garage administratif	P.M. 110	P.M.	
Art. 02. — Imprimerie	60	110	
Art. 03. — Service civique	475	60 475	
Art. 05. — Produits divers et accidentels	565	715	+ 150
Total du titre II	1.210	1.860	+ 150
TITE III. — CONTRIBUTIONS ET FONDS DE CONCOURS			
Section VI. — Contributions et fonds de concours.			
Chap. 00-11. — Contributions et fonds de concours	P.M.	P.M.	
Chap. 00-12. — Remboursement par divers budgets de l'avance faite par le Budget général au titre de participation aux dépenses d'assistance			
technique	120	120	l –
Chap. 00-13. — Ristournes	P.M.	P.M.	_
Total du titre III	120	- 120	
Titre IV PRETS AVANCES RECETTES DIVERSES			
Section VII. — Prêts et avances.	1		
Chap. 00-14. — Reversement des prêts et avances	P.M.	P.M.	-
Chap. 00-15. — Recettes d'ordre	P.M.	P.M.	_
Total du titre IV	P.M.	P.M.	_
Total des recettes	46.500	50.090	+ 3.590
	<u></u>		<u> </u>

#### ANNEXE 11. - ANNULATION DES CREDITS

Nomenclature	Chapitre	Section
TITRE PREMIER. — DETTES CONTRACTUELLES		
Chap. 00-05. — Provision en vue de la réalisation des avals accordés par la République de Côte d'Ivoire	440.000	440.000
TITRE II. — POUVOIRS PUBLICS  Chap. 00-01. — Conseils généraux	24.000	24.000
THE V. — TRANSFERTS ET INTERVENTIONS  Chap. 17-81. — Subventions	18.700	18.700
Total général	482.700	482.700

#### ANNEXE III. - OUVERTURE DE CREDITS

(En milliers de fran			era de franca)
Nomenclature	Article	Chapitre	Section
TITRE II. — POUVOIRS PUBLICS  Section 02. — Présidence de la République  Chap. 02-11. — Présidence de la République  TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		100.000	100.000
Section 05. — Ministère de l'Intérieur  Chap. 05-46. — Administration des circonscriptions  Art. 1. — Préfectures et sous-préfectures  Chap. 05-47. — Imprimerie nationale  Chap. 05-60. — Direction générale de la Sûreté nationale  Section 10. — Ministère de l'Education nationale	15.000	15.000 10.000 7.000	<b>32.000</b>
Chap. 10-44. — Etablissements secondaires  Art. 1. — Lycées  Art. 2. — Collèges  Art. 3. — Ecoles normales  Art. 6. — Centre national para et télé enseignement  Chap. 10-45. — Inspections primaires et CAFOP  Chap. 10-75. — Dépenses de correspondances et téléphone	6.400 80.000 18.800 3.000	20.000 30.000	158.200
Section 13. — Ministère des Affaires étrangères  Chap. 13-41. — Administration centrale  Chap. 13-34. — Action sociale  Chap. 13-44. — Correspondance, courrier et valise  Chap. 13-49. — Locations  Section 14. — Ministère des Forces armées et du Service civique  Chap. 14-43. — Forces terrestres, navales et aériennes		1.000 8.500 5.000 10.500	20.000 65.000
TITRE IV. — DEPENSES COMMUNES  Section 02. — Présidence de la République  Chap. 02-70. — Déplacements	15.000 5.000 5.000	20.000 695.000	
Art. 3. — Participation aux dépenses d'assistance technique  Chap. 30-72. — Fête nationale  Chap. 30-76. — Dépenses diverses et non classées  Chap. 30-77. — Dépenses diverses de personnel  Art. 3. — Taxe d'apprentissage  Chap. 30-79. — Stages  Art. 2. — Stages hors Côte d'Ivoire  Chap. 30-80. — Passif	25.000 40.000	40.000 395.662 25.000 40.000	2.369.662
TITRE V. — TRANSFERTS ET INTERVENTIONS  Section 04. — Ministère des Affaires économiques et financières  Chap. 04-81. — Subvention à l'O.C.M	50.000	83.000 132.000 50.000	265.000
Chap. 08-81. — Contributions et subventions	1.700	1.700	1.700

(En milliers de francs)

Nomenclature	Article	Chapitre	- Section
Section 10. — Ministère de l'Education nationale  Chap. 10-81. — Subventions à l'Enseignement privé et à l'Enseignement supérieur  Art. 2. — Subvention à l'Université  Art. 3. — C.N.O.U.  Chap. 10-82. — Bourses et secours scolaires  Art. 1. — Bourses hors Côte d'Ivoire	33.238 6.600 100.300	39.838	140.138.
Section 30. — Dépenses communes  Chap. 30-89. — Prêts et avances		85.000 846.000	931.000

#### RECAPITULATION

Titre II. — Pouvoirs publics	100.000
Titre III. — Moyens des services	265.200
Titre III. — Moyens des services	2.869.662
Titre IV. — Dépenses communes	1 227 228
Titre V. — Transferts et Interventions	1.001.000
Total	

# ANNEXE IV BUDGET ANNEXE DU PORT D'ABIDJAN BUDGET D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Nature des dépenses	Crédits initiaux	Augmen- tation	Dimi- nution	Crédits rectifiés
-		DEPENSES				
54-50		Dépenses sur le fonds de renouvellement :				
	01	Renouvellement du matériel d'exploitation	78.500		· —	78.500
	02	Achat de matériel neuf complémentaire	62.800	_	35 <b>.20</b> 0	27.100
	03	Constructions et installations complémentaires et charges finan- cières	190.100	500	_	190.600
	04	Grosses réparations des ouvrages	93.000	46.700	_	139.700
	05	Grosses réparations du matériel	30.000	<u> </u>	11.500	18.500
54-51		Travaux non terminés	140.000	-	500	139.500
54-52		Dépenses sur emprunt (Travaux V.R.D., zone des entrepôts de la digue de Vridi et zone commerciale du port de pêche)	150.000			150.000
		Total des dépenses	743.900	47.200	47.200	743.900

#### ANNEXE V

#### BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

#### TITRE PREMIER. - BUDGET DE FONCTIONNEMENT

#### RECETTES

(En milliers de francs)

Chapitres	Nature des recettes	Crédits initiaux	Augmentation	Diminution	Crédits rectifiés
56-01 56-02 56-03 56-04 56-05	Recettes du service postal Recettes des services financiers Recettes du service télégraphique Recettes du service téléphonique Recettes hors trafic Total des recettes	111.900 323.500 1.680.500 156.300	137.000 137.000	- - - -	846,700 111,900 323,500 1,680,500 293,300 3,255,900

#### DEPENSES

(En milliers de francs)

Chapitres	Nature des dépenses	Crédits initiaux	Augmentation	Diminution	Crédits rectifiés
56-01 56-02 56-03 56-04 56-05	Personnel Frais de fonctionnement Travaux et fournitures Charges financières Versement au budget d'équipement Total des dépenses	274.300 8.300 819.400	137.000	- - - - -	1.609.400 412.500 274.300 3.300 956.400 3.255.900

#### TITRE II. - BUDGET D'EQUIPEMENT

#### RECETTES

(En milliers de francs)

Chapitres	Nature des recettes	Crédits initiaux	Augmentation	Diminution	Crédits rectifiés
56-50 56-51	Versement du budget de fonctionnement	819.400 2.000	137.000	_	956.400 2.000
	Total des recettes	821.400	137.000		958.400

#### DEPENSES

Chapitres	Nature des dépenses	Crédits initiaux	Augmentation	Diminution	Crédits rectifiés
56-52	Déficit antérieur	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.
<b>56-</b> 53	Charges des emprunts	17.200	'	<del>-</del>	17.200
56-54	Remboursement des emprunts	149.800	!	_	149.800
56-55	Annuité de renouvellement	257.500	<b>–</b>	<u> </u>	257.500
56-56	Equipement nouveau	396.900	137.000		533.900
	Total des dépenses	821.400	137.000		958.400
		-	, ,		

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE NATIONALE

SOUS-DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS

B. P. 1362 - ABIDJAN - C. C. P. 115-42

## TABLE DES MATIÈRES

DU

### JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

ANNÉES 1964-1965 et 1966

A LA SOUS-DIRECTION "Y OFFICIELS ABIDJAN .. 1.000 France

#### LA POSTE

...... 1.200 Francs Recommas 1.350 France Recommands Recommandé av. 1.500 Francs

Il n'est pas fait d'envo

boursement.

 -			 
  -		<u>-</u>	_
		^~	
		Imprimerie nationale, Abidjan. — Dépôt légal n° 60	
		·	
	-		